

Département de la Somme

N°30/2023

-----  
Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Dissolution du Budget Annexe

Zone d'Activités – 22104.

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

Date de convocation :

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage :

17 avril 2023

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

\*\*\*\*\*

Membres en exercice : 55

La séance étant ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Membres présents : 41

Vu l'instruction comptable M14.

Membres votants : 43

Considérant qu'il ne reste plus d'opérations à réaliser sur le budget annexe 22104 Zone d'Activités, hormis celles liées à emprunt.

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

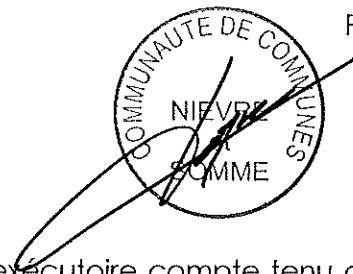
de 13 heures 30 à 18 heures

Considérant qu'il apparaît opportun de dissoudre le budget annexe Parc d'activités qui est devenu sans objet et d'en reprendre l'actif, le passif et le résultat dans le Budget Principal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la suppression du budget annexe 22104 Zone d'Activités au 31 mars 2023,
- D'accepter la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe 22104 Zone d'Activités dans le budget principal au 1er avril 2023.
- D'accepter la reprise de l'emprunt sur le budget principal
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.
- D'Autoriser le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

